Ets Bugnon

S.A.R.L. au capital de 150.000 euros
Siège social
720, rue de la Dent d'Oche – 74500 PUBLIER

795 880 160 RCS THONON LES BAINS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

Copie certifiée conforme,

le Gérant

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

(1)

DGFiP N° 2050-SD

2026

BILAN – ACTIF

Désignation du déclarant :	ETS BUGNON	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	720 Rue DE LA DENT D'OCHE 74500 PUBLIER	
N°SIRET	79588016000036	
Durée de l'exercice en nombre de mois* :	12	Durée de l'exercice précédent* : 12

Exercice N clos le 2025-12-31

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé – TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX	16 058	CQ 16 058	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	88 305	AG 48 025	40 281
	Fonds commercial (1)	AH	762	AI	762
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM	
ACTIF IMMOBILISÉ – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	337 561	AQ 325 149	12 412
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	4 547 740	AS 3 370 358	1 177 381
	Autres immobilisations corporelles	AT	209 725	AU 182 225	27 501
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW	
ACTIF IMMOBILISÉ – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT	
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD	2 126	BE	2 126
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	2 584	BI	2 584
TOTAL (II)		BJ	5 204 861	BK 3 941 815	1 263 046
ACTIF CIRCULANT – Stocks	Matières premières, approvisionnements	BL	1 556 527	BM	1 556 527
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW	
Créances	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	1 286 283	BY	1 286 283
	Autres créances (3)	BZ	33 623	CA	33 623
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	317 873	CE	317 873
	Disponibilités	CF	750 354	CG	750 354
COMPTE DE REGULATIONS	Charges constatées d'avances (3) *	CH	97 332	CI	97 332
	TOTAL (III)	CJ	4 041 992	CK	4 041 992
	Frais d'émission d'emprunt **(IV)**	CW			
	Primes de remboursement des emprunts **(V)**	CM			
	Écarts de conversion actif et différences **(VI)**	CN			

TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	9 246 853	1A	3 941 815		5 305 037
Renvois:(1) dont droit au bail :		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières	CP		(3) Part à plus d'1 an		CR	
Clause de réserve de propriété * :	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(2) **BILAN – PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise	ETS BUGNON				Néant ☐ *
					Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :)			DA	150 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence	EK	) DC	
	Réserve légale (3)			DD	15 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) *	(dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI	) DF	
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	) DG	2 050 652
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	979 830
	Subventions d'investissement			DJ	211 958
	Provisions réglementées *			DK	
				TOTAL (I) DL	3 407 440
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
				TOTAL (II) DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
				TOTAL (III) DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligatoires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	539 083
	Emprunts et dettes financières divers	(dont emprunts participatifs	EI	) DV	108 245
	Instrument financier à terme			DI	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	669 215
	Dettes fiscales et sociales			DY	438 515
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	142 539
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
				TOTAL (IV) EC	1 897 597
Écart de conversion passif et différences d'évaluation				TOTAL (V) ED	
				TOTAL GENERAL (I à V) EE	5 305 037

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
	- Écart de réévaluation libre		1D	
	- Réserve de réévaluation (1976)		1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 562 150
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Ets Bugnon

S.A.R.L. au capital de 150.000 euros
Siège social
720, rue de la Dent d'Oche – 74500 PUBLIER

795 880 160 RCS THONON LES BAINS

EXTRAIT

du procès-verbal de la délibération

de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

du 30 juin 2026

.../...

Troisième résolution

L'assemblée générale, adoptant les termes du rapport de gestion, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à la somme de 979.829,85 euros de la manière suivante :

- 380.000 euros au titre d'une distribution de dividendes ;
- Le solde, soit la somme de 599.829,85 euros au poste « autres réserves » qui s'élèvent après affectation à la somme de 2.650.481,97 euros.

Le dividende ainsi distribué sera mis en paiement, au plus tard le 30 septembre 2026, sous déduction des prélèvements sociaux retenus à la source par la société.

Sur le plan fiscal, le dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 18,6%, soit une taxation globale de 31,4%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

Pour extrait certifié conforme,

la Gérance